

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 43 (1963)
Heft: 4: Libéralisme et économie concertée

Artikel: Le rôle de l'État dans le développement économique du canton de Fribourg
Autor: Torche, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887717>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le rôle de l'État dans le développement économique du canton de Fribourg

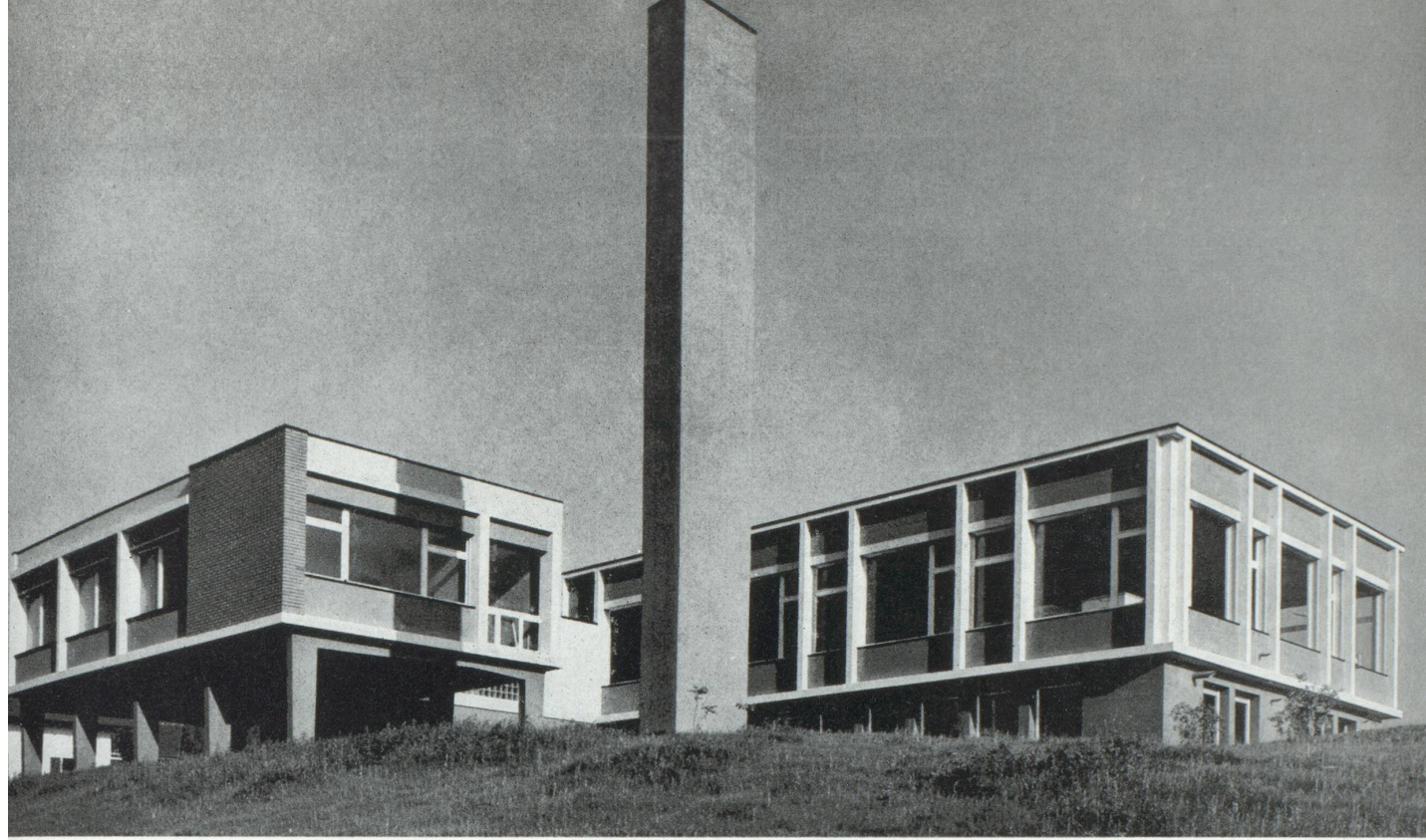
par Paul Torche

Avant d'entrer dans le vif du sujet et d'exposer le rôle du Gouvernement fribourgeois dans le développement économique du Canton, je pense qu'il est indiqué de s'arrêter quelques instants sur les particularités de la structure politique de la Suisse.

La Suisse est un État fédératif. Les 22 cantons subsistent en tant qu'États et ils forment ensemble la Confédération helvétique. La délimitation des pouvoirs entre la Confédération et les Cantons est l'élément essentiel qui permet d'expliquer les particularités de notre édifice politique; en effet, la Confédération n'est compétente que dans les domaines qui lui sont expressément attribués. Ce sont avant tout ceux pour lesquels une réglementation uniforme est nécessaire (politique étrangère, défense militaire, postes, douane, monnaies, poids et mesures). Les Cantons défendent leurs prérogatives et s'efforcent en général de résoudre leurs problèmes sans faire appel à la Confédération. Dans le secteur économique, il est plus difficile de tracer une limite entre les compétences de la Confédération et celles des Cantons. Certaines branches, comme l'agriculture ou l'horlogerie, connaissent un statut particulier voté par les Chambres fédérales. Par contre, le Gouvernement fédéral applique une politique strictement libérale dans d'autres secteurs, laissant à l'initiative privée une liberté des plus complètes et

Bûcherons dans les Pré-alpes fribourgeoises.





Nouvelle usine fribourgeoise.

se contentant de créer un milieu favorable à l'économie en général.

Remarquons que l'idée du « Plan » tel qu'on le connaît en France ne peut que difficilement être appliquée à la Suisse, en raison précisément de sa structure politique. Les cantons usent de leur souveraineté et il s'ensuit une grande diversité dans le niveau de leur développement économique.

L'économie du canton de Fribourg fut, jusqu'à ces dernières années, axée principalement sur l'agriculture et les industries annexes. Pour diverses causes, notamment d'ordre psychologique, les industriels semblaient bouder ce pays pourtant accueillant et dont les atouts étaient nombreux. Le Gouvernement cantonal, par le canal d'une de ses grandes régies, les Entreprises Électriques Fribourgeoises, avait dès après la crise des années 1930 suscité l'implantation d'industries consommatrices d'électricité. En 1956, il marqua sa volonté d'accélérer le développement économique du canton et de favoriser l'industrialisation. La stagnation démographique et la forte émigration démontraient l'urgence de ce mouvement. Alors que dans d'autres cantons se trouvant devant une situation analogue (Vaud, Valais), cette initiative partit de l'économie privée, c'est le Gouvernement qui, dans le canton de Fri-

bourg, proposa les mesures propres à assurer une croissance économique plus rapide et un développement des secteurs parallèles à l'industrie, et notamment du tourisme. Le Gouvernement aurait pu entreprendre sa campagne en édictant une loi; ce n'est pas ce qu'il fit. Certes, l'application de la fiscalité fut assouplie pour encourager les investissements, mais les Pouvoirs publics portèrent leur effort sur un autre domaine, celui de l'information.

On a souvent présenté les Fribourgeois comme un peuple de bergers, rivés à la terre et au folklore, vivant un peu à l'écart du monde moderne. Cette image bucolique, pour sympathique qu'elle fût, déformait la réalité et le Gouvernement s'est attaché à prouver que le Canton, ouvert au progrès, disposait d'une main-d'œuvre abondante, capable de s'adapter aux activités non agricoles.

Les milieux chargés d'appliquer cette politique de développement économique définirent les vues générales qui devaient tenir lieu de programme. Là encore, on ne sentit pas le besoin d'un plan rigide. On fixa en revanche certains principes qui peuvent se résumer ainsi :

— dans la mesure du possible, créer des centres industriels dans les chefs-lieux et les bourgs dotés déjà d'une infrastructure adéquate;

— veiller aux intérêts des industries existantes;

— favoriser la formation professionnelle;

— créer un climat favorable à l'essor économique.

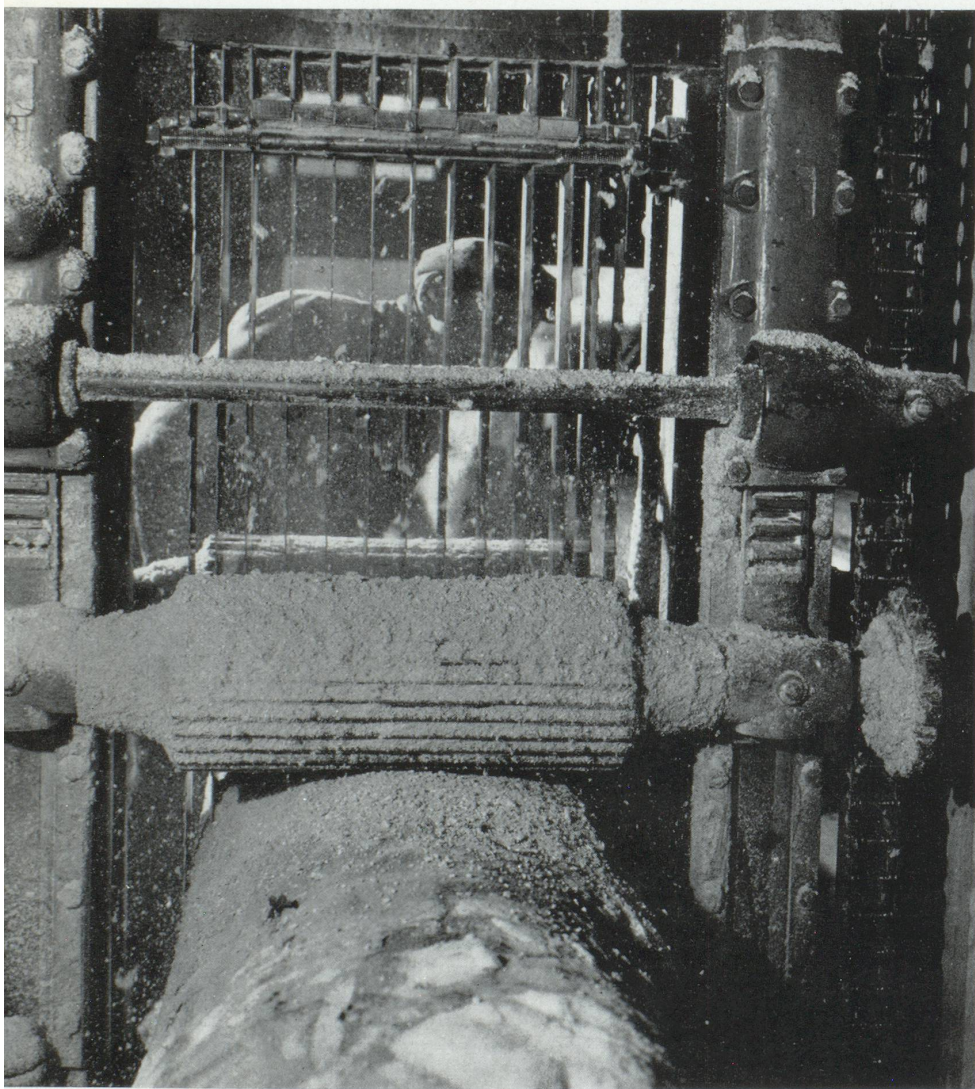
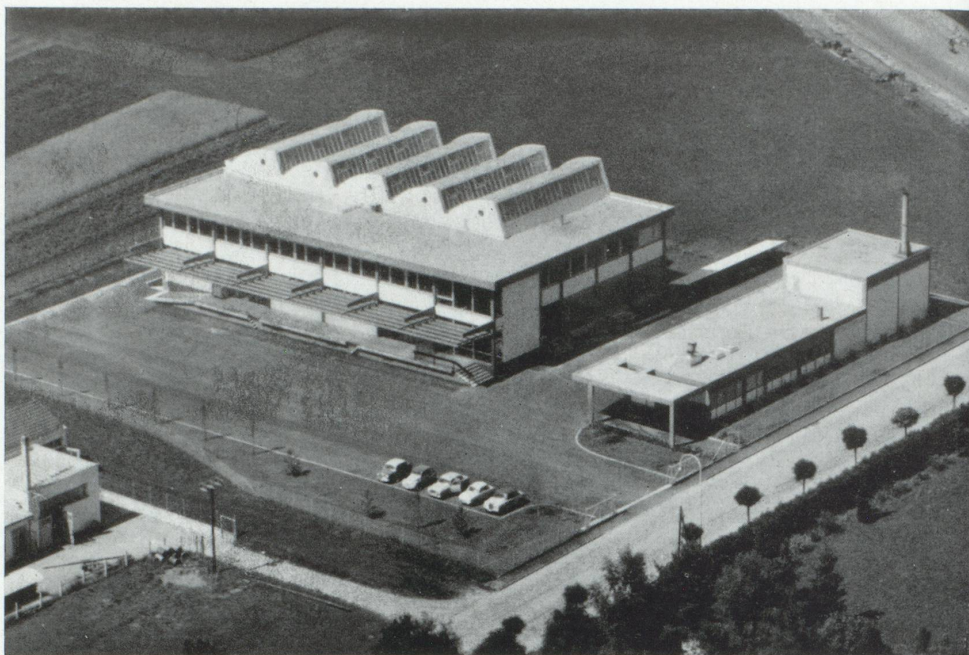
L'industrialisation devait entre autres offrir aux ouvriers une occasion de travail proche de leur lieu de domicile. Un grand nombre d'ouvriers et employés quittaient leur domicile très tôt le matin pour se rendre à leur travail dans les villes de cantons voisins et rentraient très tard le soir dans leur foyer. On a appelé « pendulaires » ces nomades du travail. Cette migration quotidienne, extrêmement malheureuse au point de vue social et familial, a retenu toute l'attention des milieux gouvernementaux.

Pour enrayer l'hémorragie de population, le Canton encourage la construction de logements, au village si possible, et l'amélioration du réseau routier intercommunal en région rurale.

En 1956, la situation était la suivante dans l'industrie : 176 fabriques employaient 8 685 ouvriers; les principaux secteurs d'activité étaient le bois et l'alimentation. La proportion des personnes travaillant dans les fabriques était de 5 %, alors que d'autres cantons avaient une proportion de 18 à 24 %. L'agriculture, qui constituait

l'épine dorsale de l'économie cantonale, occupait près de 35 % de la population. La haute conjoncture régnait déjà en Suisse à cette époque, créant une certaine « surchauffe » économique qui ne laissait pas d'intriguer les industriels. Une décentralisation s'imposait et il nous fut aisé de démontrer que le canton de Fribourg possédait précisément ce que les industriels cherchaient : une main-d'œuvre abondante, des terrains à prix abordables.

Deux hauts fonctionnaires de l'administration furent d'abord chargés de nouer des contacts avec le monde de l'industrie et de conduire les pourparlers précédant toute implantation industrielle. Puis la « Commission fribourgeoise pour le développement économique » prit la relève. Cette Commission a été instituée en 1956 pour coordonner les efforts de l'État et ceux des milieux les



plus directement intéressés : finance, industrie. Elle étudie les problèmes généraux que pose la nouvelle direction prise : fiscalité, main-d'œuvre, formation professionnelle, etc.

La nécessité du développement économique du Canton étant reconnue, il fallait encore toucher nos interlocuteurs. Nous avons utilisé dans ce but tous les moyens disponibles : presse, radio T.V.

Sur le plan interne, il fallait convaincre un public de souche paysanne que cette marche vers le progrès économique répondait à un besoin et réclamait l'adaptation de nos infrastructures. A tous les échelons de la scolarité, une large information professionnelle a été diffusée ; enfin, par une aide accrue à la formation professionnelle, nous avons mis tout en œuvre pour préparer les cadres de notre industrie actuelle et future. Cet effort se poursuit et l'intérêt de la jeunesse pour les professions qui mènent à l'industrie et au commerce dit bien que nous œuvrons maintenant dans un climat favorable.

Sur le plan extérieur, la tâche était plus ardue, parce que plus vaste. Nous avons tout d'abord engagé le combat contre certains préjugés défavorables au canton et nous avons fait connaître notre volonté de développement économique en présentant nos possibilités et nos ressources. Des conférences et visites de presse eurent lieu, la technique des public-relations fut utilisée dans la mesure de nos moyens.

Développer les valeurs touristiques

Si l'action dans le secteur industriel est maintenant, si l'on peut dire, au régime de croisière, le tourisme en est à son stade initial. Les régions de nos préalpes n'ont pas connu l'essor économique de la plaine; pourtant, le besoin de diversification est encore plus urgent dans nos villages de montagne. Les attraits touristiques de nos montagnes représentent un capital qu'il s'agit de mettre en valeur. La Gruyère, dont le nom est mondialement connu, a une vocation touristique certaine. Après Charmey, la station de Moléson-Village, avec ses moyens de remontée mécanique, est actuellement en construction et nous prévoyons qu'elle abritera plus de 2 000 hôtes dans quelques années. L'État est intervenu dans la création de cette station en participant à la construction d'une route de plus de 4 km dans un terrain particulièrement difficile. Cette route donne accès à une vallée que seuls les armaillis et les chamois connaissaient.

Quels ont été les résultats de cette vaste action de développement économique? Le canton comptait, à fin 1962, 235 fabriques

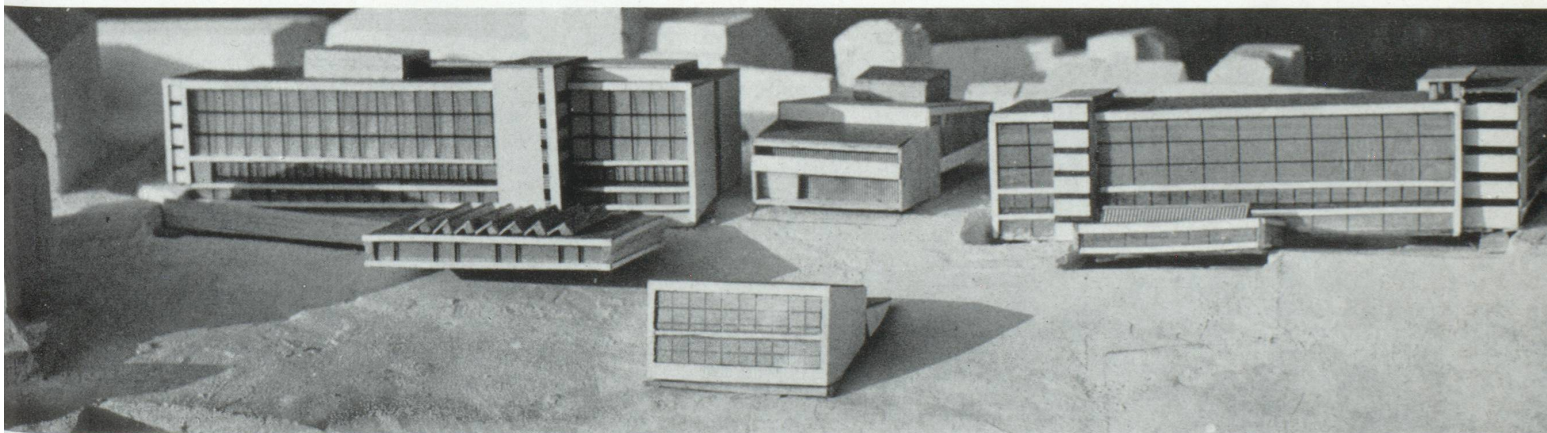
Page de gauche en bas :

L'industrie du bois était jusqu'à ces dernières années une des rares du canton.

Ci-contre, Moléson qui d'ici peu sera le point de mire de milliers de skieurs.



Projet d'écoles à Fribourg actuellement en cours de construction.





La station des sports d'hiver de Charmey, récemment créée, est en plein développement.

occupant 12720 ouvriers. Cela signifie une augmentation, depuis 1956, de 34 % pour le nombre des fabriques et de 46 % pour le nombre des ouvriers. Le chômage est inconnu et le nombre des « pendulaires » a diminué de 33 %. Les finances cantonales reflètent d'ailleurs fidèlement cette évolution.

L'agriculture doit demeurer la toile de fond d'une économie que nous voulons harmonieuse. Aussi le Gouvernement l'appuie-t-il largement pour lui permettre de s'adapter, d'évoluer : il favorise les améliorations foncières, la formation

professionnelle rurale et le maintien d'exploitations viables.

Le succès remporté dans tous les secteurs, y compris celui du tourisme, nous permet de conclure que nous sommes sur la bonne voie. Tout en poursuivant son effort, Fribourg restera fidèle à ses traditions et à son passé. Il entend simplement rattraper son retard et, résolument tourné vers l'avenir, prendre la place qui lui revient dans l'économie du pays.

28 novembre 1963.
Paul TORCHE.